



# DIMATEC

ZAC des Radars  
11, rue de l'Abbé Grégoire  
91350 GRIGNY - FRANCE

Tél: 01 69 021 021  
Fax: 01 69 021 051

www.dimatec.net vente@dimatec.net

## Devis

**MX EVENEMENT**  
10 RUE DE LA FERME SAINT LADRE

95470 SAINT WITZ  
France

N° de Page : 1

<b>ADRESSE DE LIVRAISON</b>	
CONTACT: MX EVENEMENT 10 RUE DE LA FERME SAINT LADRE	Tél:
95470 SAINT WITZ France	
<b>Numéro : 34345</b>	Format facture : Mail et papier
Date : 11/04/2022	
N° Client : C0007050 (MX EVENEMENT)	
Votre Référence : ATT. CEDRIC	
Affaire suivie par : OLIVIER BORDINI	

Code PRODUIT	DESIGNATION	QTE	P.U. NET	MONTANT HT NET
31300022	Merci pour votre demande ; Veuillez trouver ci-dessous notre meilleure offre de prix pour la fourniture du matériel suivant :			
	AVOKEY EDITOR (DONGLE USB) POUR TITAN V12 Code Douanier :85176200 Pays D'Origine :GB	1.00	70.00	70.00
MB	PRIX & CONDITIONS	1.00		
	Prix nets H.T. & hors assurance - Franco : 950€ H.T. Validité de l'offre : 1 mois			
	<b>ATTENTION</b> : La validation du présent devis vaut acceptation de nos conditions générales de vente qui y sont jointes !			
	*Aucune réclamation ultérieure à cette confirmation ne sera possible*			
	Délai de livraison : 2 à 4 semaines selon période Etude de contrat de maintenance possible sur demande Meilleures Salutations Marc BIGET			

TOTAL ESCOMPTE	% ESCOMPTE	TOTAL H.T.	TAUX TVA	TOTAL TVA	ELEMENTS	MONTANT HT	MONTANT TTC
		94,00	20,00	18,80	PORT & EMBALLAGE	24,00	4,80

Condition de Règlement Paiement à la commande	TOTAL H.T.	TOTAL TVA	TOTAL TTC	ACOMPTE	NET A PAYER
	94,00	18,80	112,80		<b>112,80 €</b>

**Toute commande vaut acceptation de nos conditions générales de vente disponibles sur simple demande**

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **1 - GENERALITES**

Le seul fait de passer commande à DIMATEC S.A.S., implique de souscrire aux présentes conditions générales de vente. Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations des vendeurs et techniciens de la société ont seulement une valeur indicative. Toute clause contraire à ces présentes conditions générales de vente, qui pourrait être inscrite sur la commande ou sur d'autres documents de l'acheteur et non acceptée préalablement par écrit par DIMATEC S.A.S., est réputée sans effet. Toute commande verbale fera présumer de façon irréfragable l'acceptation de nos conditions de vente.

## **2 - PRIX TARIF ET FACTURATION**

a) Les prix indiqués sur nos tarifs sont nos prix de vente de base hors taxes et ne comprennent pas la fourniture des lampes, sauf exception mentionnée. Les prix indiqués sur les tarifs peuvent être modifiés sans préavis.

b) Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de l'acceptation de la commande par DIMATEC S.A.S.. Ils pourront toutefois être modifiés au moment de la livraison dans les cas suivants : modification des droits de douane et d'une manière plus générale de la réglementation sur les produits et marchandises importées, modification du prix de revient des produits ou marchandises importées, résultant notamment de la fluctuations des cours de change des devises entre celui retenu lors de l'acceptation de la commande et celui du jour de dédouanement, modification des taxes sur le chiffre d'affaires ou assimilées, création de nouvelles taxes. Lorsque les quantités livrées et facturées le sont au poids ou au mètre, font l'objet d'un comptage ou d'une coupe particulière, elles pourront varier dans une limite n'excédant pas 3% des quantités commandées sans que ce fait puisse entraîner de contestation de la part du client.

## **3 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

a) Toutes nos factures sont payables à l'adresse du siège social de DIMATEC S.A.S., quel que soit le mode de règlement. Les traites, billets à ordre, envois franco... n'apportent aucune dérogation au lieu de paiement.

b) Les règlements sont au comptant à l'enlèvement de nos magasins, contre remboursement dans les cas d'expédition par poste ou par transporteur. Pour les clients en compte : à réception de facture par chèque bancaire ou CCP, par billet à ordre ou traite acceptée et domiciliée à 30 jours de la date de facturation. Le montant minimum de fonctionnement d'un compte ouvert dans nos livres est de 300 Euros hors taxes par mois.

c) L'ouverture d'un compte ne peut être effectuée que sur présentation des références bancaires et commerciales usuelles. Un délai de 15 jours à compter de la réception des documents est nécessaire. Une ouverture de compte peut être refusée sans que DIMATEC S.A.S ait à en donner la raison. Toute première commande est nécessairement payable au comptant à l'enlèvement du matériel ou contre remboursement.

d) Même pour les clients en compte, les factures dont le montant est inférieur à 160 Euros hors taxes sont toujours payables au comptant à l'enlèvement ou contre remboursement.

e) Le minimum de facturation est de 95 Euros hors taxes. Pour toute commande inférieure au minimum de facturation, un supplément forfaitaire de 10 Euros hors taxes sera appliqué.

## **4 - DÉFAUT DE PAIEMENT ET RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

a) En cas de retard de paiement, la somme due par le client sera majorée des intérêts de retard à raison de 1,25% par mois. Cette pénalité sera due après l'envoi par la société DIMATEC S.A.S. d'une mise en demeure adressée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Tout retard dans le paiement, retour d'un effet impayé, entraîne à la charge de l'acheteur une indemnité à titre de CLAUSE PÉNALE fixée à 20% du montant de la facture impayée; cette indemnité sera due après l'envoi par la société DIMATEC S.A.S. d'une mise en demeure adressée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception; le défaut d'un règlement entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues et DIMATEC S.A.S. sera fondée à demander la résolution de la vente dans les conditions ci-dessous mentionnées au présent article 4.

b) La propriété des marchandises est réservée à DIMATEC S.A.S. jusqu'au paiement complet du prix, conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980 modifiant l'article 59 de la loi du 13 Juillet 1967. Toutefois, il est formellement convenu que les risques sont transférés à l'acheteur au moment de la sortie des marchandises de nos magasins et celui-ci devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

c) L'acheteur s'interdit de revendre ou de transformer les marchandises vendues tant qu'il n'en aura pas intégralement réglé le prix.

d) Dans le cas où l'acheteur ne paierait pas la totalité du prix des marchandises à l'échéance convenue, la vente des dites marchandises sera résolue à la seule option de DIMATEC S.A.S. étant expressément convenu que la résolution sera acquise au jour de la délivrance à l'acheteur d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En ce cas, l'acheteur s'engage à restituer la marchandise impayée à la première demande de DIMATEC S.A.S.; si l'acheteur s'y refusait, DIMATEC S.A.S. pourrait se faire autoriser à pénétrer dans les locaux et à reprendre les marchandises impayées par simple ordonnance de référé exécutoire sur minute, rendu par le Président des référés de la juridiction compétente aux termes de l'article 8 ci-après. DIMATEC S.A.S. se réserve en outre le droit de demander réparation du préjudice subi par elle du fait de la dite résolution.

## **5 - LIVRAISON ET TRANSPORT**

a) Tous nos prix s'entendent départ des locaux de DIMATEC S.A.S.. Toutefois, un franco de port en messagerie et d'emballage est accordé pour toute commande supérieure à 950 Euros hors taxes livrée en une seule fois à une même adresse. Toutes nos marchandises, même expédiées franco voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il incombe de ne donner décharge au dernier transporteur à la réception de nos colis, qu'après s'être rendu compte que la marchandise lui était livrée en bon état. Il en est de même si les colis sont livrés par nos propres services de livraison.

b) Les délais de livraison portés sur les acceptations de commande ou sur nos offres, ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de demander des dommages et intérêts. Ils sont de toute manière subordonnés aux conditions suivantes :

- L'exécution ponctuelle par l'acheteur de toutes ses obligations et notamment de ses paiements éventuels d'acomptes.

- L'absence de toute modification ou d'addition à la commande initiale.

Toutefois, en cas de non-respect par DIMATEC S.A.S. des délais de livraison de plus de trois mois, la vente pourra être résiliée de plein droit et sans qu'il soit dû de dommages et intérêts de part et d'autre, quinze jours après mise en demeure d'avoir à livrer restée sans effet, délivrée par acte extrajudiciaire à la requête de l'acheteur à DIMATEC S.A.S..

c) La livraison sera toujours considérée comme étant effectuée aux magasins de DIMATEC S.A.S. par remise directe au client, par avis de mise à disposition ou par délivrance des marchandises à un transporteur ainsi désigné soit par le client soit par DIMATEC S.A.S.. En cas de retard du client ou du transporteur ainsi désigné à assurer l'enlèvement des marchandises mises à disposition, celles-ci pourront être emmagasinées après consentement de DIMATEC S.A.S. aux risques et frais du client. Cette disposition ne modifie en rien l'obligation de l'acheteur de payer les dites marchandises et ne constitue pas novation.

## **6 - RETOUR ET GARANTIE**

a) Aucun retour n'est accepté par DIMATEC S.A.S. sans son accord préalablement écrit. Toutefois, en cas d'acceptation, les conditions expresses sont les suivantes :

- Retour sous huitaine qui suit notre accord.

- Franco de port et d'emballage.

- Les marchandises qui nous seront retournées devront impérativement être dans l'état où DIMATEC S.A.S. les a fournies, emballages d'origine compris.

- L'acheteur accepte expressément que DIMATEC S.A.S. retienne en cas de demande de remboursement une franchise de 20% du montant de la vente en réparation des frais occasionnés par celle-ci.

b) Toute garantie est exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, ainsi que pour le remplacement ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale des matériels ou installations, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse de ces matériels ou installations ou non conforme aux spécifications du fabricant ou à défaut, non conforme à l'utilisation dans les règles de l'art de ces matériels ou installations par des professionnels confirmés et reconnus par nous et à notre accord.

c) Dans tous les cas, DIMATEC S.A.S. ne garantit les marchandises vendues par elle-même que dans la mesure où le type de marchandises vendues est assorti d'une garantie délivrée par le fabricant. La durée et les conditions de cette garantie varieront selon le type de marchandises leur origine de fabrication et les conditions du fabricant. En tous les cas, les restrictions mentionnées ci-dessus au paragraphe b de l'article 6 sont applicables quels que soient les types et origines des marchandises ainsi que les conditions du fabricant.

d) L'appel en garantie n'exclut pas le paiement par le client des frais de port et retour chez DIMATEC S.A.S. ou chez le fabricant en cas de nécessité ainsi que les frais d'emballage.

e) DIMATEC S.A.S. n'a aucune obligation concernant l'entretien des matériels ou installations vendus ou réalisées sauf accord express écrit. Le client s'interdit de mettre en cause la responsabilité de DIMATEC S.A.S. du fait des dommages résultant du montage ou de l'installation défectueuse des marchandises réalisés soit par des sous-traitants choisis par le client, soit par des sous-traitants travaillant habituellement pour DIMATEC S.A.S..

## **7 - MODIFICATION, PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET BREVETS**

a) Les caractéristiques, dimensions, poids indiqués dans nos catalogues, tarifs, prospectus ou descriptifs techniques peuvent être modifiés sans préavis et comprennent toujours une certaine tolérance.

b) DIMATEC S.A.S. ou les fabricants qu'elle représente peuvent être amenés à cesser la fabrication ou la commercialisation de certaines références. Dans cette hypothèse, DIMATEC S.A.S. ne pourra pas être tenue de fournir les articles ou marchandises supprimés ou comportant d'anciennes spécifications.

c) DIMATEC S.A.S. se réserve le droit d'intervenir en justice ou autrement, dans toute action intentée à un quelconque de ses clients et fondée sur la contrefaçon de brevets, dessins, procédés ou marques lui appartenant, le dit client devant sous peine de dommages et intérêts obligatoirement appeler DIMATEC S.A.S. en garantie. Les outillages, plans études que DIMATEC S.A.S. pourrait être amenée à créer pour la réalisation de pièces spéciales, installations ou toute autre réalisation sont toujours sa pleine et entière propriété, même si une participation aux frais d'étude ou outillages a été demandée au client. En outre, le client s'engage à aviser DIMATEC S.A.S. de toute contrefaçon qu'il viendrait à connaître ou constater de brevet, procédé, modèle, marque, dessins, ... appartenant à DIMATEC S.A.S..

## **8 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES, JURIDICTION, CONSTESTATIONS**

En cas de litige de quelque nature que ce soit, les tribunaux de commerce d'ÉVRY sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Les lettres de change ou l'acceptation d'autres règlements n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause ni aucune dérogation attributive de juridiction.